

The image features a large photograph of a night festival. In the foreground, a large crowd of people is seen from behind, many with their arms raised in excitement. In the middle ground, a stage is lit up with bright lights, and a performer is visible. In the background, a large, multi-story building with a prominent tower and many windows is illuminated with a warm yellow light. The sky is dark, and there are trees visible behind the stage. The overall atmosphere is festive and lively. The logo for 'Val d'Arc' is positioned in the upper right corner, with the tagline 'tout naturellement' below it. The logo uses a green color for 'Val' and blue for 'd'Arc', with red and yellow accents. The tagline is in a black, cursive font. The image is framed by a blue curved border at the top and a green curved border at the bottom.

Val d'Arc

tout naturellement

BULLETIN 2025



Mairie déléguée d'Aiguebelle

2 rue de l'Hôtel de Ville,
Aiguebelle,
73220 Val-d'Arc
Tél. : 04 79 36 20 25
mairie.aiguebelle@valdarc.fr

Mairie déléguée de Randens

4 place de la Mairie, Randens,
73220 Val-d'Arc
Tél. : 04 79 36 21 13
mairie.randens@valdarc.fr

Création / Impression :
Imprimerie Challésienne
73190 Challes-les-Eaux

Dépôt légal : février 2025

Sommaire

- 3** Le mot du Maire
- 4** Les travaux réalisés
- 10** Le milieu scolaire
- 14** Budget 2024
- 16** Le Social et Animations
- 17** Plan Communal de Sauvegarde
- 18** SIAEP
- 19** Les cérémonies
- 20** Les grands évènements
- 22** Les concerts
- 23** Commission d'animation
- 25** Les Brèves
- 28** Le Comité des Fêtes de Val-d'Arc
- 30** Un peu d'histoire de nos communes
- 32** Nouveaux commerçants
- 33** Dates à retenir
- 34** Comportement citoyen
- 35** PanneauPocket

Le mot du Maire

Chers habitants de la Commune de Val-d'Arc,

L'année écoulée était pour le moins contrastée. Aussi je passerais sous silence l'incertitude et l'instabilité qui règnent et je préférerais retenir des jeux olympiques et paralympiques historiques, grâce au savoir-faire de notre pays, plutôt que la trumpisation de nos sociétés et leurs outrances, attisées aussi par une certaine bêtise des réseaux sociaux qui parfois mettent à mal aussi les échanges de la vraie vie. La communication est souvent rompue et on passe très vite aux commentaires acerbes envers ceux qui doivent prendre des décisions, mais il est vrai que la critique est plus facile que la pratique. Notre humanité aurait, au contraire, grand besoin d'être guidée par des valeurs de cohésion, d'universalisme et de respect de nos institutions.

Dans cette vie politique qui en manque tant, la commune doit rester ce repère et demeurer un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement.

Elle doit être la garante de la continuité du service public, pour tous et partout sur son territoire. Plus que jamais, VAL-D'ARC crée du lien et nous faisons tout pour rassembler les bonnes volontés, afin de préserver une certaine qualité de vie, dont nous sommes tous un peu responsables, à commencer par la propreté des rues et des abords des lieux de collectes.

Cette qualité de vie, elle passe par le maintien de nombreux services à la population qui ont un coût parfois mal compris, comme cela a pu être le cas sur l'augmentation du montant de l'abonnement du compteur d'eau décidé par le SIAEP, mais nécessaire à l'équilibre des comptes au vu des nombreux travaux d'entretiens et d'investissements qui nous permettent d'avoir une eau de bonne qualité.

Cette qualité de vie, elle existe grâce aux efforts consentis pour améliorer l'accueil des enfants dans nos écoles, ou les travaux de requalification de la traversée pour que notre Bourg-Centre garde son attractivité, et où vous pouvez assurer vos déplacements en toute sécurité.

Elle existe aussi grâce aussi à nos nombreuses associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre, contribuant ainsi à nous rencontrer, à mieux nous connaître et à tisser plus de lien social.

L'année qui vient de s'achever aura été une année de gros travaux, avec plus de 4 Millions d'€ d'investissements résultant d'un long processus avec nos partenaires pour faire aboutir les projets engagés sur le contrat petite ville de demain ou village d'avenir.

L'année qui s'ouvre sera tout aussi intense avec la mise en service de la Maison de Santé (portée par la Communauté de Communes), la deuxième phase de la requalification de la traversée d'Aiguebelle, le prolongement du réseau de chaleur des bâtiments publics à Randens.

La finalisation du Plan Local d'Urbanisme est aussi d'actualité, avec les nouvelles contraintes de la loi ELAN et de la loi Climat et Résilience, qui luttent contre l'artificialisation des sols et représentent aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique, avec une étude sur l'efficacité des systèmes de protection de certains ruisseaux, pris en compte dans l'élaboration du PIZ (forme synthétique du Plan de Prévention des Risques) qui devra nous conduire à la réalisation d'un nouvel espace ludique intergénérationnel contiguë à la salle de fêtes de Randens.

Je tiens également à remercier, nos acteurs économiques, nos enseignants, nos agents publics, nos autorités civiles et militaires, nos élus municipaux et notre conseil municipal jeunes, qui se mobilisent pour moderniser et façonner notre commune et ensemble donner du sens à la République.

Je formule pour chacune et chacun d'entre vous des vœux chaleureux de santé, de bonheur et de réussite pour 2025, en ayant une pensée affectueuse pour ceux qui ont perdu un être cher et ceux et qui se battent contre une maladie.

Comme le clamait Victor Hugo, « c'est par la fraternité qu'on sauve la liberté ».

Bien à vous tous.

Le Maire de VAL-D'ARC
Hervé GENON



Les travaux réalisés

Rénovation énergétique

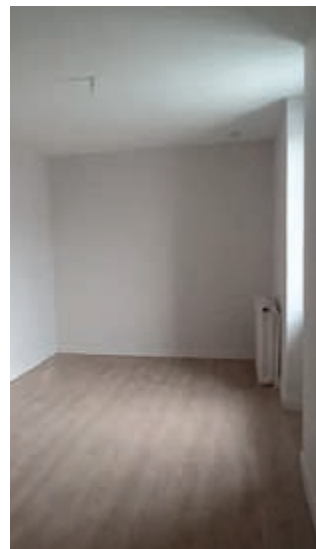
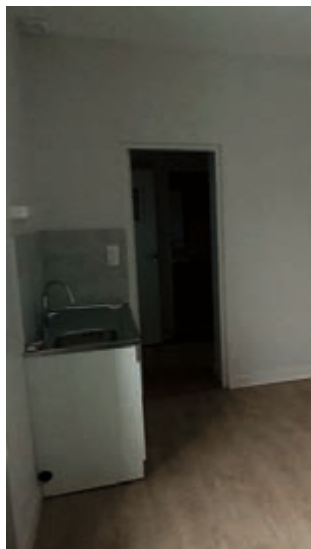
→ Comme nous l'avions annoncé dans le précédent journal communal, la seconde phase de travaux de rénovations énergétiques du groupe scolaire de Randens ainsi que du bâtiment accueillant les secrétariats de Mairie, les bureaux du SIAEP, de la cantine garderie et de la salle polyvalente a été réalisés depuis le mois de juillet.



Les mois d'été ont été consacrés à la rénovation des salles de classe, la mise en place d'une ventilation mécanique afin d'assurer une qualité d'air répondant aux exigences de la réglementation en vigueur et des travaux préliminaires à la mise en œuvre d'un réseau de chaleur reliant les deux bâtiments communaux.



À la rentrée scolaire, les travaux dans les salles de classes étant terminés, les travaux de rénovation des deux appartements de ce bâtiment ont été réalisés. Cela a permis de les mettre aux standards en vigueur en termes d'équipements et de sécurité.



Mais surtout les nouvelles chaudières à granules ont été installées et mise en service début novembre. Il s'agit de trois chaudières de 56 KW, chacune alimentées par 3 silos de 5000 kg permettant une autonomie raisonnable.

Mais pourquoi investir autant d'argent dans la rénovation énergétique de ces bâtiments ?



Une des premières raisons de ce choix est d'assurer un confort d'utilisation de ces bâtiments accueillant l'ensemble des écoles de Randens et les services publics. Les menuiseries n'assuraient plus une étanchéité parfaite et l'isolation était sommaire.

Ensuite, le but est de limiter l'impact des rejets de CO₂ et de particules fines dans l'atmosphère. Les deux chaudières fioul, dont une datait de 1954, n'étaient pas des modèles de sobriété.



Et pour les amoureux de réglementation, La loi ELAN et le décret tertiaire impose, aux groupes de bâtiments de plus de 1000 m² de plancher ayant une destination tertiaire, une réduction des consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Pour ceux qui seraient amenés à penser que cela est fait par obligation, le projet était amorcé avant la publication de la Loi. Néanmoins, avec ces travaux, le gain réalisé est déjà de 48 %, il nous reste donc au moins 12 % de gain à trouver. Ce qui laisse envisager que d'autres travaux sont à mener et notamment en termes de gestion du chauffage.

Pour 2025 que reste-t-il à faire ? Certains ont peut être remarqué que trois chaudières de 56 KW chacune sont surdimensionnées par rapport à ces deux bâtiments. Effectivement, profitant d'un plan aide de l'ADEME via le SDES, nous nous sommes dit, allons jusqu'au bout de la démarche et reions le troisième bâtiment communal abritant deux locaux commerciaux et des logements, à ce « mini » réseau de chaleur. Cela sera chose faite en 2025.

Eclairage Public, où en est-on ?

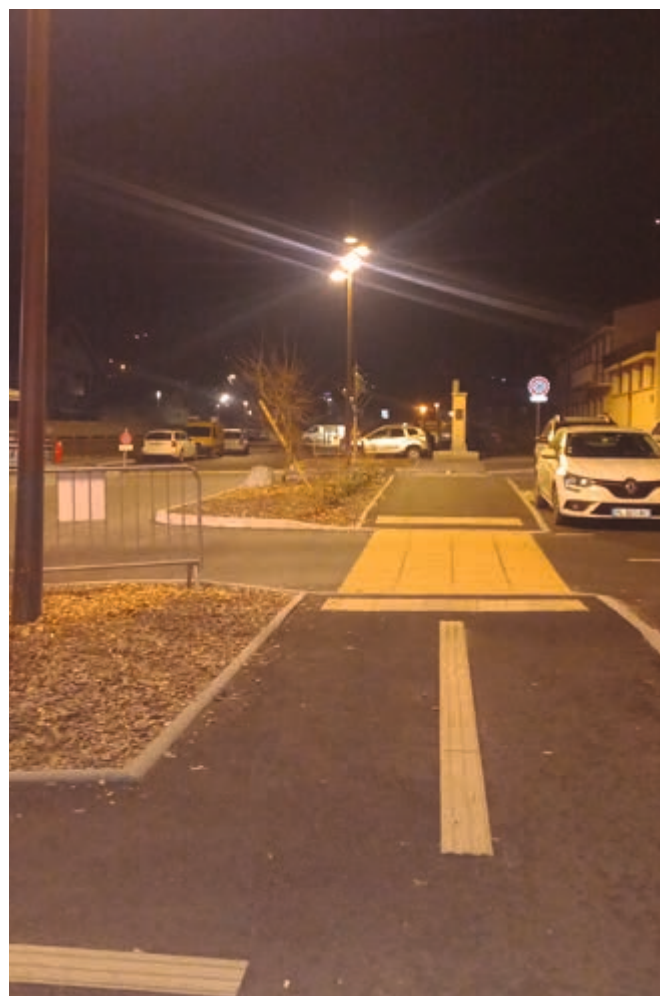
→ **Le programme pluriannuel de rénovation et modernisation de l'éclairage public a débuté cette année** par la place du Marché et de la Grande Rue, afin de concorder avec les travaux d'aménagements.

Pour rappel, ces travaux d'une durée de quatre ans pour un coût total de 460 000 € a pour but d'uniformiser et rationaliser l'éclairage de la Commune. Ces travaux font l'objet d'aides du Fond Vert et du SDES.

Tenant compte de vos inquiétudes en termes de sécurité mais aussi de vos attentes sur la réduction des dépenses publiques et la mise en place de corridors biologiques, le conseil municipal a opté pour une gestion différenciée des zones en fonction des risques et de la fréquentation.

Les centres-bourg resteront éclairés toutes les nuits mais la luminosité sera abaissée d'au moins 60 %. Concernant les autres rues ou voies de la Commune, une coupure de l'éclairage sera réalisée de 23h à 5h du matin.

Dès 2025, ce sera le centre-bourg de Randens qui fera l'objet des travaux de cette rénovation. Les horloges de gestion du temps d'éclairage seront elles aussi mises en place en 2025 sur l'ensemble des autres voies.



Cour d'école du groupe scolaire primaire d'Aiguebelle

→ La cour d'école qui accueille plus de 100 enfants chaque jour au sein de 4 classes plus une section ULIS (à destination d'élèves qui ne peuvent suivre totalement un cursus scolaire ordinaire), la périscolaire et le temps de la pause méridienne avec la restauration, auront connu durant l'été entre le 7 juillet et le 20 août une transformation intégrale.



Dans le cadre d'une volonté affichée de répondre aux changements climatiques, nous avons fait le choix de désimpermeabiliser les espaces en supprimant une grande partie de la surface bitumée et avons privilégié une reconnexion avec la nature en verdissant les lieux au profit de l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Ceci a conduit également à l'apparition de nouveaux supports de jeux stimulants pour leur développement physique intellectuel et social.

L'existence d'espaces dédiés à la nature au sein d'un établissement scolaire permet par ailleurs d'avoir un environnement propice à l'apprentissage du cycle de l'eau avec la récupération des eaux de ruissellement et de toiture dans des citernes enterrées, mais aussi à l'éveil de la botanique, à l'approche de la faune et de la flore avec la possibilité d'une emprise qui pourrait être consacrée au jardinage.



En effet les épisodes récents de chaleur intense nous obligeront à lutter contre les effets des îlots de chaleur et la végétalisation, comme la plantation d'arbres, sont des moyens de restituer la chaleur. Nous procéderons d'ailleurs en 2025 à la réintroduction de nouvelles espèces plus résistantes au sein du Parc Rochette.



Outre la réfection totale de la cour sur environ 1 500 m², les travaux ont consisté également dans l'embellissement des préaux, d'une modification de l'accès des entrées de l'école plus éloignée du collège, de la réhabilitation de la cour d'honneur, et du remplacement des huisseries des appartements.

Le coût de cette réalisation pour un chantier qui s'est réalisé sans aucune gêne des enseignements, puisqu'il a été entièrement effectué pendant les vacances, s'est élevé à un montant de 326 767 € HT avec une aide importante apportée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 154 560 € ainsi que de l'aide financière de l'Etat au titre du programme DETR pour un montant de 107 000 €.

En 2025 nous allons porter une attention sur un projet relatif à la rénovation d'un espace ludique à Randens dont le projet de maîtrise d'œuvre a été acté, en y incluant également la cour de l'école et l'opportunité d'un parking qui reste conditionné à l'obtention d'une modification de notre plan de prévention des risques lié au risque de laves torrentielles provenant du ruisseau du Nant Brun. Cette modification ne pourra intervenir qu'après une étude de risque menée par un cabinet spécialisé.

Travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle

La commune nouvelle de Val-d'Arc située à la confluence des vallées et à proximité d'un échangeur autoroutier se doit d'évoluer, définie comme pôle d'équilibre dans le SCOT Maurienne, avec une croissance de population comme cela est le cas au sein du territoire de la Porte de Maurienne.

Nous devons renforcer notre attractivité, par le maintien des services et de l'offre commerciale, par la rénovation des logements publics et privés (amélioration du parc locatif en lien avec l'OPAC sur un programme conséquent de remise à niveau et d'isolation des bâtiments – rénovation de plusieurs bâtis anciens portée par des projets privés et transformation d'habitats insalubres en appartements modernes répondant aux nouvelles réglementations thermiques).

Notre commune nouvelle regroupe des caractéristiques et une identité à la fois rurales, mais aussi urbaines, étant au cœur d'un territoire attractif au bassin d'emploi qui reprend du dynamisme avec le pôle d'activités d'Alp'Arc. Nous avons souhaité disposer d'une vision prospective de notre développement, dans un contexte contraint financièrement, inscrite dans les défis sociétaux d'aujourd'hui.

A l'issue de l'étude de programmation urbaine menée avec l'AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES, et grâce à l'accompagnement en ingénierie du programme Petites villes de demain, la commune, soutenue par de nombreux partenaires, a ainsi pu définir les orientations suivantes :

- Développer son centre-ville, le rendre identifiable et accessible par le réaménagement de la place du marché
- Renforcer l'offre économique locale et ses services
- Proposer une offre d'habitat adaptée à la démographie, inciter à la rénovation énergétique et accompagner les initiatives par une politique d'accompagnement financier à la réfection des façades de la rue principale.
- Limiter la nuisance du trafic de transit en réduisant la largeur de chaussée de la RD1006,
- Reconquérir un cadre de vie au centre-ville,
- Développer les mobilités douces et améliorer la sécurité et les continuités piétonnes et cyclables notamment pour traverser les axes principaux en centre-ville et pour accéder aux pôles d'attractivité (commerces, services, équipements éducatifs, sportifs, culturels, desserte piétonne en direction de la gare).

Dans le projet de requalification du centre-bourg, il était indispensable d'associer au projet urbain une réflexion approfondie et prospective sur les mobilités avec un plan d'actions à court-moyen-long terme. L'objectif étant toujours d'améliorer le cadre de vie, en favorisant les transitions, en cohérence avec le projet urbain.



Les premiers aménagements pour faciliter et sécuriser les piétons et cyclistes, ainsi que la protection des accès au groupe scolaire primaire, ont connu leur première phase de concrétisation à travers la requalification du centre-bourg qui s'est étalée en quatre opérations du 20 mars au 15 décembre 2024 avec une interruption durant la période estivale. Nous avons pu reprendre toute la place du marché en améliorant les conditions d'accueil et de stationnement, démolir l'ancien bloc sanitaire et le remplacer par un élément tout automatisé, reprendre certains branchements d'eau potable et bornes incendie, soigner la place du chalet, agrandir les trottoirs et remplacer tout le mobilier urbain et l'éclairage public en le passant en leds, matérialiser les emplacements vélos, matérialiser une zone 30 plus importante avec un passage surélevé au niveau des écoles, remplacer les feux tricolores par des équipements dits intelligents prenant en compte la vitesse et se déclenchant automatiquement, améliorer certains accès et enfouir les réseaux aériens sur la partie aval de la rue.



Cette première phase, qui se terminera dans les prochains jours par l'achèvement de la mise en place de mobilier, mats d'éclairage et dispositifs de feux tricolores au niveau de carrefour de Montgilbert, sera suivie de la deuxième phase qui commencera dans le courant du mois de février de cette année pour s'achever début juin. Les travaux seront réalisés du carrefour de la rue Carret jusqu'à l'intersection au niveau du garage automobile. Nous apporterons une attention toute particulière aux jonctions et visibilité avec les rues adjacentes (Charles Girod - Sainte Catherine - Hôtel-de-Ville).



Plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Val-d'Arc

Le PLU qu'est-ce que c'est ?

Le PLU est le document de planification qui définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable et fixe les règles d'occupation du sol et de constructions en tenant compte des réglementations et enjeux locaux et nationaux, notamment en termes d'environnement, d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

La commune de Val-d'Arc dispose actuellement d'un Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) Monsieur le Maire et son conseil municipal ont souhaité mettre en place un PLU.

Les principales étapes et le planning prévisionnel

La prescription (achevée)

La phase de diagnostic (achevée)

Le diagnostic a pour but d'identifier les besoins du territoire en matière de développement économique, de commerce, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'agriculture, d'équipements et de services et de préservation ou remise en bon état des continuités écologiques. Il doit permettre d'orienter le débat et servira de fondement aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) autour desquelles toutes les autres pièces du PLU vont se décliner.

Le diagnostic a été amendé tout au long de la procédure de l'élaboration du PLU.

L'élaboration du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement durable (achevée)

Clé de voûte du futur PLU, ce document expose le projet de la municipalité en matière d'urbanisme et d'aménagement pour répondre aux besoins du territoire identifiés lors du diagnostic, dans le respect de la réglementation en vigueur sur les thématiques suivantes :

- La démographie
- Le logement
- La consommation foncière et le potentiel de densification
- La mobilité (stationnement – liaisons douces – déplacements domicile travail...)
- L'environnement et la transition énergétique
- Les nuisances et pollutions
- La faune et la Flore
- Le bruit
- La trame verte et bleue

Cette phase de la procédure s'est achevée par un débat en Conseil Municipal suivi d'une réunion publique de présentation du diagnostic et du PADD qui s'est tenue le 20 novembre 2021 au foyer rural de la commune déléguée d'Aiguebelle et le 21 novembre 2021 à la salle des fêtes de la commune déléguée de Randens.

Le travail sur les pièces réglementaires (achevé)

Il s'agit de travailler sur trois éléments, dans le respect des orientations retenues au PADD :

le zonage qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N). Chaque zone peut elle-même recouvrir plusieurs secteurs dans lesquels s'appliquent des règles spécifiques. A ce zonage s'ajoutent des servitudes d'utilité publique (monuments historiques...) qui sont reportées sur le plan.

le règlement (graphique et écrit) qui fixe les règles générales d'urbanisation à respecter dans chaque zone et secteur délimité (usages admis ou interdits, implantation et volume des bâtiments, accès et réseaux...).

les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui sont de deux natures :

des orientations qui ont pour but de traiter d'une thématique particulière : mise en valeur de l'environnement, des paysages, des entrées de villes, du patrimoine, renouvellement urbain, cheminements doux...

des orientations qui ont pour but de donner des principes d'aménagement pour des quartiers à mettre en valeur, réhabiliter ou restructurer en terme de liaisons douces et routières, de gestion des eaux pluviales, d'espaces naturels, de mixité sociale et fonctionnelle...

Concrètement Cela fait donc maintenant plus de 5 ans que le conseil municipal de Val-d'Arc a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de la commune. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a été présenté fin 2021 avec des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) et c'est au cours de 17 réunions techniques et études que nous aurons pu partager un diagnostic de territoire.

Tout ceci dans un processus normatif très réglementé, prenant en compte le Schéma de Cohérence Territoriale de Maurienne aboutissant à l'élaboration d'un règlement écrit, d'un plan de zonage et de la définition des orientations d'aménagement et de programmation avec une délibération prise le 13 décembre dernier pour arrêter le projet.

Aujourd'hui nous entrons dans la phase de validation du projet par les personnes publiques associées (services de l'Etat, SCoT et chambres consulaires) qui va durer 3 mois pour ensuite demander l'ouverture d'une enquête publique qui durera 1 mois où chaque habitant pourra de nouveau faire part de ses remarques avant que le commissaire enquêteur rende un rapport. Une fois les mesures de publicité accomplies, le nouveau Plan Local d'Urbanisme sera alors exécutoire.



Le milieu scolaire

Les écoles de Val-d'Arc

La commune de Val-d'Arc regroupe trois écoles :

→ **L'école primaire de Randens** avec 66 élèves et 4 élèves issus de familles de forains qui rejoignent l'école épisodiquement.

ÉCOLE PRIMAIRE DE RANDENS

CLASSE	ENSEIGNANT.E	NOMBRE D'ÉLÈVES
PS / MS	Sylvie Drège (directrice)	7 PS / 9 MS
GS / CP / CE1	Sandrine Angerand	4 GS / 10 CP / 8 CE1
CE2 / CM1 / CM2	Mickaël Foucault	11 CE2 / 10 CM1 / 8 CM2
TOTAL		66

Travaillent à l'école de Randens : Marion Catellat et Cathy Paviet comme ATSEM, Sylvie Fèvre, Christelle Pascual, Valbona Gusturanav et Catherine Blain comme agents de cantine, périscolaires et de ménage et une personne accompagnant un élève en situation de handicap.

ÉCOLE MATERNELLE D'AIGUEBELLE

CLASSE	ENSEIGNANT.E	NOMBRE D'ÉLÈVES
PS / MS	Séverine Cotard	8 PS / 15 MS
PS / GS	Julie Berthet (directrice)	9 MS / 14 GS
TOTAL		46

Travaillent à l'école d'Aiguebelle maternelle : Sophie Cocqueel, Aurore Linossier comme ATSEM, Annick Ulliell, Sylvie Michelland et Françoise Giuranna comme agents de cantine et périscolaires, Catherine Blain comme agent de ménage et une accompagnante d'enfants en situation de handicap (AESH).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AIGUEBELLE

CLASSE	ENSEIGNANT.E	NOMBRE D'ÉLÈVES
CP	Alice Copin (directrice)- M ^{me} Vincent	16 2 inclusions ULIS
CE1 / CE2	Marie Vernet- M ^{me} Vincent	17 CE1 / 5 CE2 4 inclusions ULIS
CE2 / CM1 / CM2	Brunelle Aubert	4 CE2 / 7 CM1 / 8 CM2 4 inclusions ULIS
CE2 / CM1 / CM2	Pierre Michalinoff	5 CE2 / 7 CM1 / 9 CM2 3 inclusions ULIS
ULIS	Caroline Riva	13
TOTAL		93

Travaillent à l'école d'Aiguebelle élémentaire : Sandrine Rennard, Viviane Faiola, Evelyne Gaudin, Rudy Laymand, Sandrine Duhamel, Elheme Loshaj, et Manuela Marganella en agents de cantine, périscolaires et de ménage et plusieurs accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH).

Rénovation des écoles

→ **La rénovation de l'école élémentaire d'Aiguebelle s'est poursuivie avec la réfection de la cour d'école.**

Des coins de verdure et un espace en copeaux ont été installés. Une grande bande herbacée avec possibilité d'un jardin potager a été aménagée le long du collège avec une haie végétale. Les préaux ont été repeints et l'entrée de l'école a été déplacée sous l'un des préaux avec installation d'un visiophone. Un espace multi-sports a également été mis en place entre les deux préaux.



→ **La rénovation de l'école de Randens s'est terminée cet automne.** Au cours de l'été les classes ont été refaites avec réfection des murs et des plafonds, un système de ventilation a été installé dans chaque salle. Le nouveau mode de chauffage au bois est opérationnel depuis l'automne et les dernières portes ont été changées.

Les écoles à la Médiathèque

→ **Les élèves de Val-d'Arc ont participé au prix des « Embouquineurs » 2023/2024 avec la médiathèque et en partenariat avec la librairie des livres et vous.**

D'octobre à avril, les élèves sont venus 1 fois / mois à la médiathèque pour découvrir les sélections de livres. En mai, ont été organisées à la médiathèque des élections et

les élèves ont pu voter pour leur livre préféré. En juin des auteur(es) et illustrateur(es) ont rencontré les élèves de Val-d'Arc : Malika Doray, Camille Tisserand et Johan Heliot. Pour clôturer cette année, une dernière séance a été proposée pour annoncer les gagnants du prix des « embouquineurs » !



Les élèves de la primaire de Randens : Promenons-nous dans les bois !

→ **Le vendredi 15 novembre 2024, nous avons planté des arbres avec 4 agents de l'O.N.F (Office National des Forêts).** Nous avons pris le bus pour aller sur une parcelle déboisée de la commune, au-dessus du lac de Charbonnière.

Les 3 classes de l'école ont participé à cette sortie pédagogique. En tout, nous avons planté une centaine d'arbres: des merisiers et des érables.

Nous avons aussi appris à reconnaître des empreintes, des cornes ou bois et des plantes. Grâce à cette sortie, nous avons plus de connaissances sur la forêt.

Nous remercions l'entreprise de bus PULLMAN de nous avoir conduit gratuitement là-bas. Nous espérons que nos arbres deviendront grands et forts. Mais avant que ce soit une belle forêt, il va falloir être patient.



Les élèves de l'élémentaire d'Aiguebelle en classe de neige :

→ **L'école élémentaire d'Aiguebelle organise tous les 2 ans une classe de découvertes.** Les thèmes sont variés ; ski, cirque, cinéma, Moyen-Age etc... Ce voyage scolaire est proposé du CP au CM2.

En mars 2024, toutes les classes de l'école élémentaire d'Aiguebelle sont parties en classe de découvertes à Courchevel. Les enseignants et des accompagnateurs bénévoles ont encadré les 93 élèves pour une semaine de ski. Près des ¼ des élèves n'avaient jamais skié. Après avoir skié matin et après-midi pendant ce séjour, tous avaient bien progressé et bien profité...

Des aventures et des souvenirs en commun pour tous les élèves d'Aiguebelle.

Un nouveau projet de classe de découvertes est en réflexion pour l'année scolaire prochaine : la mer peut-être et pourquoi pas l'océan ? À suivre...

Une année bien remplie au Sou des Écoles de Randens

→ Une année qui a été pleine de manifestations pour nous, Sou des écoles de Randens. Elle avait commencé avec nos très attendues photos de fratries réalisées par notre super photographe, « Trac'photo ». Merci à eux d'être toujours présents.

Au cours de l'année, notre traditionnelle vente à emporter de choucroute et bien-sûr la délicieuse paella, toujours confectionnée par Laure.

Au mois de mars a eu lieu le Carnaval, ou le comité des fêtes de Val-d'Arc nous a fait confiance en nous laissant nous occuper de la buvette.

Nous avons également réalisé un Char très coloré avec l'aide des enfants et de notre décoratrice en cheffe Laetitia.

L'année s'était terminée par un barbecue concert au mois de juin.

Rappelons que toutes ces manifestations sont organisées pour que nos enfants puissent faire des activités et sorties avec l'école.

Nous vous attendons en 2025 pour une soirée dansante en février et encore bien d'autres manifestations. Merci à tous, merci pour nos enfants.

Et merci à Laure et Laetitia pour toutes ces années d'investissement.

La Médiathèque de Val-d'Arc : toujours aussi dynamique



→ 2024 une année riche en événements à la médiathèque.

L'année a commencé avec la nuit de la lecture vendredi 19 janvier avec une soirée pyjama qui s'est prolongée jusqu'à 22h.

Ensuite, nous avons reçu une très jolie exposition de livres décorés du 1er mars au 13 avril.

En mars la compagnie « les petits détournements » nous a émerveillés avec leur spectacle « La boîte à bretelles » dans le cadre de l'opération Bib 'en scène.

Le 5 avril, la compagnie du Chien nous a proposé 2 animations simultanées pour tout public dans le cadre de leur résidence.



Malika Doray et Camille Tisserand ont animé des ateliers d'illustrations aux usagers de la médiathèque en juin.

En octobre, « l'opération première page » a réuni les structures petite enfance et les 3 p'tits cailloux autour de lectures et d'un spectacle « Dans mon nid » par la Cie Alinéarts. L'année s'est terminée en beauté avec des contes de Noël par la Cie octopus.

2025 s'annonce tout aussi riche avec pour commencer la nuit de la lecture vendredi 24 janvier à 18h30. La médiathèque organisera un petit concert tout public proposé par Hervé Peyrard.

2025 sera également marquée par la mise en réseau des bibliothèques de la communauté de communes Porte de Maurienne.

Alors rendez-vous en 2025





Les premières actions du conseil municipal jeunes

→ Le conseil municipal jeunes qui regroupe 11 élèves du CE2 à la 4^e ont mis en œuvre leurs premières actions. Ils ont commencé l'année par une action nettoyage de la commune le samedi 6 avril 2024. Cette action a eu un succès relatif auprès des écoles mais les jeunes ne sont pas découragés et réitéreront l'expérience cette année.

Avec les artistes Manon et Rémi des Lebruns, ils ont décidé de décorer le souterrain entre Aiguebelle et Randens avec 2 fresques qui représentent les deux communes déléguées de Val-d'Arc. La réalisation s'est faite pendant les vacances d'automne.

Ils ont également travaillé sur une campagne d'affichage contre les incivilités : ils ont réalisé les slogans et les Lebruns ont réalisé les illustrations. Les affiches sont prêtes et vous les découvrirez au début de l'année 2025.

Ils ont également participé au carnaval de Val-d'Arc et aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre.



Budget 2024

Le Conseil Municipal de Val-d'Arc a approuvé le 29 mars 2024
le compte Administratif 2023

Dépenses de Fonctionnement → 1 846 658 €

Recettes de Fonctionnement → 2 321 635 €

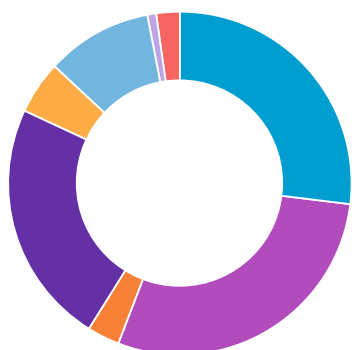
Résultat de Fonctionnement → + 474 977 €

Dépenses d'Investissement → 874 146 €

Recettes d'Investissement → 593 014 €

Résultat d'Investissement → - 281 132 €

BUDGET FONCTIONNEMENT DÉPENSES 2024



Charges à caractère général 27%

Charges exceptionnelles 2%

Charges financières 1%

Autres charges gestion courante 10%

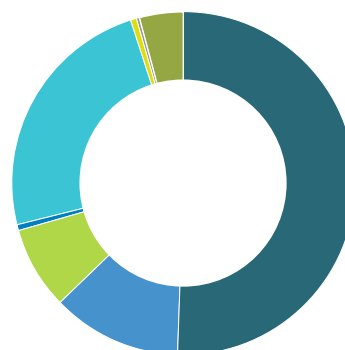
Opération d'ordre entre sections 5%

Virement section investissements 23%

Atténuation de produits 3%

Charges de personnel 29%

BUDGET FONCTIONNEMENT RECETTES 2024



Impôts et taxes 51%

Produits et services 4%

Opérations d'ordre entre sections 0,1%

Atténuations de charges 0,5%

Excédent antérieur reporté 24%

Produits exceptionnels 0,6%

Autres produits gestion courante 8%

Dotations et participations 12%

→ Le Conseil Municipal de Val-d'Arc a voté le budget de Fonctionnement 2024 pour un montant de 3 262 272 € et le budget d'Investissement 2024 pour un montant de 4 548 032 € :

→ •Le virement de la section Fonctionnement reporté en Investissement s'élève à 1 066 873 €.

→ **Point sur la trésorerie** : La commune de Val-d'Arc disposait au 01/01/2024 d'une trésorerie de 1 119 613 €.

→ **Point sur l'endettement** : Le capital restant dû au 01/01/2024 des emprunts de la commune de Val-d'Arc s'élève à 498 726 €. Pour l'année 2024, le remboursement en capital s'élèvera à 45 620 € et les intérêts d'emprunt à 8 558 €.

→ **Point sur la fiscalité** : à compter de l'année 2023, la commune qui ne gérait plus que deux taxes (le Foncier Bâti (FB) et le Foncier non Bâti (FNB)), vote un taux de Taxe d'Habitation. Cette taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à la résidence principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

→ Le Conseil Municipal a décidé pour 2024 une hausse des taux de 2% pour compenser l'inflation qui s'est élevée à 4,9% en 2023.

→ Les taux 2024 produits par l'Administration fiscale ressortent à 27.34% pour le Foncier Bâti, 83.47% pour le Foncier Non Bâti et 11.60% pour la Taxe Habitation, pour la commune de Val-d'Arc.

→ Il est nécessaire que les taux des deux communes convergent vers les taux appliqués à Val-d'Arc.

→ Pour les deux communes, cela se traduit par des hausses et des baisses de taux qui s'étalent sur une durée de 6 ans.

→ Ce n'est qu'après cette période d'étalement de 6 ans que les deux communes auront des taux d'imposition similaires :

FONCIER BÂTI (RAPPEL DU TAUX CIBLE : 27.34 %)		FONCIER NON BÂTI (RAPPEL DU TAUX CIBLE : 83.47%)	
RANDENS	AIGUEBELLE	RANDENS	AIGUEBELLE
2019 → 22.34 %	2019 → 28.29 %	2019 → 80.71 %	2019 → 69.17 %
2020 → 22.87 %	2020 → 27.83 %	2020 → 80.20 %	2020 → 70.59 %
2021 → 23.39 %	2021 → 27.36 %	2021 → 79.77 %	2021 → 72.08 %
2022 → 24.38 %	2022 → 27.35 %	2022 → 80.89 %	2022 → 75.12 %
2023 → 25.69 %	2023 → 27.68 %	2023 → 82.80 %	2023 → 78.95 %
2024 → 26.79 %	2024 → 27.78 %	2024 → 83.89 %	2024 → 81.96 %

Taxe d'habitation de Randens
(RAPPEL DU TAUX CIBLE : 11.60 %)

Taxe d'habitation d'Aiguebelle
(RAPPEL DU TAUX CIBLE : 11.60 %)

La commune de Val-d'Arc a décidé pour 2024 les investissements suivants, pour les plus importants

Contrat petite ville → 2 032 940 €

Groupe scolaire de Randens → 1 147 752 €

Végétalisation école d'Aiguebelle → 419 407 €

Assainissement → 184 838 €

Voirie → 166 252 €

Cimetières → 116 040 €

Eclairage public → 117 960 €

Acquisitions foncières → 65 360 €

Aux 3 P'tits Cailloux (Ex AACCA)

Nos domaines d'action :

LOISIRS : nous proposons des activités de loisirs toute l'année. Ces activités sont destinées :

- Aux enfants
- Aux jeunes
- Aux familles
- Aux séniors

CULTURE : une culture accessible pour tous.

Grâce au Cinébus et à nos partenaires locaux comme :

- L'espace arts visuels
- L'espace Malraux
- Le Dôme théâtre

SOCIAL : notre mission est aussi à but social et nous pouvons vous accompagner pour :

- Vos démarches administratives
- La recherche d'emploi / formation
- L'apprentissage du Français

MAIS AUSSI :

- La fête du jeu
- Le forum des associations
- L'accompagnement de projet

ADMR

La grande majorité des seniors désirent vieillir chez eux. Le vieillissement à domicile impose à notre société, à notre conseil départemental, local et communal, beaucoup de moyens pour faire face à cette situation.

C'est pourquoi l'ADMR Porte de Maurienne, avec ces 21 salariées, assure cette mission auprès des 180 bénéficiaires répartis sur nos onze communes.

L'année 2024 a enregistré plus de 17 200 heures d'interventions.

L'aide à domicile pour personnes en grande dépendance, représente la grande majorité des mobilisations. L'aide à la personne, c'est le lever, la toilette, l'habillage, l'aide au repas, le ménage et le coucher. Cela représente plus de 80% des missions.

L'aide à domicile et la livraison de plus de 40 repas par jour pour nos onze communes, représentent près de 90 000 kms à l'année.



L'ADMR assure aussi, avec son partenaire FILIEN, la téléassistance au domicile pour pouvoir donner l'alerte en cas de chute ou de malaise.

L'ADMR Porte de Maurienne avec ses salariés et son équipe de 14 bénévoles assurent au mieux, par ses services, le mieux vieillir à domicile.

Horaires d'ouverture au public du bureau de l'ADMR PORTE DE MAURIENNE :

Les lundis et mardis de 9h à 12h,
les mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h
Bureau fermé les lundis et mardis après-midi

Tél. : 04 79 44 71 95 – mobile 06 43 94 09 49
porte-de-maurienne@fed73.org

La commune est en train de remettre son fichier associatif à jour.

Pourriez-vous nous communiquer au plus tôt, soit par mail à mairie.aiguebelle@valdarc.fr soit par téléphone 04 79 36 20 25 vos coordonnées mises à jour, c'est à dire

- * nom de l'association
- * nom et prénom du ou de la présidente
- * numéro de téléphone portable
- * adresse mail.

Vous remerciant pour votre collaboration


Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde qui a été mis en place à Val-d'Arc permet de mettre en œuvre des actions pour faire face à des risques majeurs qui pourraient impacter notre commune tel que les phénomènes météorologiques, les risques industriels, les inondations...

L'inscription en tant que personne vulnérable est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes.

Si vous estimez faire partie de ces personnes, il suffit de vous faire recenser auprès de la Mairie.

Si vous n'êtes pas personnellement concerné(e) ou intéressé(e) par ce dispositif mais que vous connaissez autour de vous des personnes qui pourraient l'être, vous êtes invité(e) à le leur faire connaître.



Version 1 de 11/2012

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DE LA COMMUNE D'
AIGUEBELLE

Recensements

Page 2 sur 3

Fiche VIC-4

Commune d'Aiguebelle

FICHE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL PCS

Bénévoles de la Cellule de Crise Communale

➤ Nom : Prénom :

➤ Adresse :

➤ Adresse email :

➤ Numéro de téléphone fixe :

➤ Numéro de téléphone portable :

➤ Autre numéro de téléphone fixe :

➤ Critères minimum d'inscription (cocher)

<input type="checkbox"/> Habitant de la commune	<input type="checkbox"/> Titulaire du permis B
<input type="checkbox"/> Personne majeure	<input type="checkbox"/> Mobilisation rapide en cas de besoin

➤ Compétences (cocher)

<input type="checkbox"/> Soutien psychologique – social – médiation	<input type="checkbox"/> Langues :
<input type="checkbox"/> Secourisme	<input type="checkbox"/> Compétences médicales
<input type="checkbox"/> Encadrement d'enfants	<input type="checkbox"/> Encadrement et soin des personnes âgées

Autres :

➤ Autres informations vous concernant / remarques :
.....
.....
.....

NB: Les informations recueillies dans le présent document seront traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978. Les fichiers sont créés pour être utilisés dans le cadre du développement du Plan Communal de Sauvegarde de votre commune. En recourant ce document, vous autorisez le traitement de ces données par les services de la Mairie, pour le faire valoir dans vos droits d'opposition, d'accès et de rectification. Ces données seront mises à jour périodiquement.

A..... le.....

Signature
(préalable de la mention « lu et approuvé »)

Dans le cas d'un déclenchement du plan communal de sauvegarde pour un risque majeur sur notre commune, nous recherchons des bénévoles pour aider sur l'évènement ou pour héberger des sinistrés. Pour vous inscrire, contactez la mairie d'Aiguebelle au 04 79 36 20 25.



TARIFS 2025 – EAU POTABLE

ment au service
 en 2024-106 du 12/12/2024
 nce Eau
 en 2024-106 du 12/12/2024

nce Eau – TARIF AGRICULTEURS (Délibération 2024-109 du 12/12/24)
 mpteur commun habitation/exploitation : de 0 à 80 m³
 à partir de 81 m³
 compteur habitation :
 compteur exploitation :

2.20 € HT le m³
 1.10 € HT le m³
 2.20 € HT le m³
 1.10 € HT le m³

Si compteurs distincts :

Redevances organismes publics (Agence de l'Eau) pour toute facture émise à compter du 01/01/2025, quelle que soit la période de consommation :

- Redevance pour consommation d'eau
 Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2025
 0,43 € HT le m³
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable
 Délibération 2024-108 du 12/12/24
 0,01 € HT le m³
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
 Délibération 2024-108 du 12/12/24
 0,04 € HT le m³

TVA applicable 5,5 %

PENALITES APPLICABLES pour toute intervention non autorisée sur le territoire du SIAEP

tarifs fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

Sanctions	Dans quel cas	Unité	Tarif HT	Procédure
Prélèvement sur poteau incendie sans autorisation	Piscine, découpe d'enrobés, besoin personnel, entreprise qui réalise des travaux, ...	Par prélèvement	500	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte Pénalité doublée en cas de récidive
Raccordement ou prélèvement sans autorisation	Raccordement sans avis, branchement pirate, utilisation d'un bypass, pas de compteur, entreprise qui réalise des travaux.	Le raccordement	1000	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte
Manœuvre du réseau sans autorisation		Par manœuvre	300	Constat LR/AR Facture éventuelle des réparations
Compteur inversé		Forfait	500	+ facturation de la consommation constatée
Compteur changé ou enlevé		Forfait	500	+ forfait de remplacement du compteur

INTERVENTIONS

Tarifs fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

HT

Relevé de compteur à la demande de l'abonné 20 €

Ouverture du branchement à la demande de l'abonné,
 hors début de branchement 30 €

Fermeture du branchement à la demande de l'abonné,
 Hors résiliation d'abonnement 30 €

Déplacement d'urgence chez un abonné, si le problème se situe
 entre le compteur et le bâtiment 100 €

Remplacement d'un compteur (détérioré ou mal protégé par l'abonné) 100 €

Dépense d'un compteur à la demande de l'abonné,
 dans le cas de travaux ou de contestation 30 €

Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné coût réel de l'expertise
 TVA applicable variable selon le type d'intervention. Nous consulter.

TARIFS 2025 – ASSAINISSEMENT

uniquement pour les abonnés de Val d'Arc
 (pour les abonnés des autres communes du syndicat, consultez votre mairie)

Redevance Assainissement
 Délibération 2024-107 du 12/12/24
 Les abonnés bénéficiant du tarif agriculteur sont exonérés de la redevance d'assainissement à partir du 12^{ème} m³

Redevances organismes publics (Agence de l'Eau) pour toute facture émise à compter du 01/01/2025, quelle que soit la période de consommation :

- Redevance pour performance des réseaux d'assainissement 0,01 € HT le m³
 Délibération 2024-108 du 12/12/24

TVA applicable 10 %

PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif)
 Délibération du Comité Syndical le 08/07/2021
 1 500 € HT
 par logement créé

Contrôle de raccordement Assainissement
 Délibération du Comité Syndical le 08/07/2021
 220 € TTC
 par contrôle

Les cérémonies



19 mars 2024 – Fin de la guerre d'Algérie



14 juillet 2024



8 mai 2024



11 novembre 2024

Les grands événements

L'Echappée Belle

L'Echappée Belle est avant tout une aventure qui vous propose une traversée intégrale de la chaîne de Belledonne de Vizille (Isère) à Aiguebelle (Savoie).

Ce tracé magnifique de 152 km et 11 390 m D+ vous emmènera de 250 m à 2 950 m d'altitude en vous faisant traverser tous les étages alpins de refuges en refuges. Il vous fera découvrir lacs d'altitude et forêts, vous fera traverser pierriers et moraines, glaciers et torrents, et avec un peu de chance apercevoir chamois et bouquetins.

Une traversée sans concessions, en altitude, loin des routes, sur des terrains montagnards. Une traversée qui nécessitera une préparation adaptée, tant au niveau physique que mentale.



Bienvenue en Belledonne, ici on sème avec courage et persévérance et on récolte de l'émerveillement !

"Incroyable ! Extraordinaire ! Magnifique !", les superlatifs ne manquaient pas sur la ligne d'arrivée d'Aiguebelle pour cette 12^e édition. La météo a permis cette année aux 2800 coureurs engagés sur les 4 parcours de profiter pleinement de l'aventure Echappée Belle. Une traversée du massif de Belledonne qui enthousiasme toujours autant, tant pour son parcours engagé, ses paysages mais aussi pour son organisation chaleureuse et familiale.

Cette année, plusieurs nouveautés étaient au programme : un format maratrail au départ de Val Gelon la Rochette, un parcours rallongé au départ de la Traversée Nord avec un passage au Grand Rocher au lever du soleil et L'Echappée Etoilée, 2 parcours non-chronométrés pour une première expérience trail en Belledonne.





Festival Décapadiot

Le Festival Décapadiot est une association créée par une bande de copains issus du domaine médico-social et qui adore promouvoir la culture, le bonheur et la cohésion !

L'idée du festival Décapadiot est née.

Mais qu'est-ce donc cet événement ? C'est un festival de musiques hétéroclites sur deux soirées concerts. Événement écologique (tri sur site, covoiturage...) et moment de plaisirs garantis !

Il est devenu le rendez-vous incontournable des fans de musique !

Après une année Olympique passée à célébrer le sport, 2025 sera placé sous le signe de l'amour et il sera fait appel à tous les Apollon et Aphrodite nichés en vous.



Les concerts

Concert de Pâques - 1^{er} avril 2024 | Départ de Manu HIDALGO et passation de pouvoir



Concert de Pâques - 1^{er} avril 2024



Concert de Noël - 22 décembre 2024



Commission d'animation

Un été festif à Val-d'Arc grâce à nos vogues annuelles !

Comme chaque année, les vogues d'Aiguebelle et de Randens se sont déroulées dans une très belle ambiance, pour le plaisir des habitants et bénévoles. Les familles et amis ont pu s'y retrouver pour partager un moment de convivialité autour des manèges, repas, bals et feux d'artifice.

La vogue d'Aiguebelle a eu lieu les 26, 27 et 28 juillet 2024 et a débuté avec les manèges dès le vendredi soir. Le samedi, la journée s'est poursuivie avec la fête foraine, les petits et les grands ont pu s'en donner à cœur joie avant d'aller en piste lors de la soirée dansante avec la buvette tenue brillamment par le Comité des Fêtes de Val-d'Arc, permettant aux habitants de se retrouver et de profiter de la soirée !

Le dimanche, les habitants ont été conviés à l'apéritif offert par la municipalité, puis la journée s'est clôturée par un magnifique feu d'artifice sur le Lac de Charbonnière avec un public très nombreux.

Le week-end suivant, samedi 3 août, c'est au tour de la vogue de Randens d'animer notre commune !

Les habitants étaient au rendez-vous de l'apéritif offert par la municipalité en fin de matinée, puis les festivités se sont poursuivies en fin d'après-midi d'abord avec la Band'à Rioule et ses rythmes endiablés qui a lancé les festivités, la buvette tenue vaillamment par les vétérans du foot, environ 450 polentes préparées et servies par les bénévoles investis et enfin en clôture, le feu d'artifice féérique suivi de la soirée dansante animée par Y. Pasquier. La foule était présente jusqu'à très tard !

Encore de belles réussites pour cet été, la participation indéfectible des habitants, la présence sans relâche des bénévoles sans qui rien ne pourrait être possible, **UN GRAND MERCI à tous !**



Une Color Run éclatante à Val-d'Arc pour Octobre Rose !

Le samedi 5 octobre 2024, Val-d'Arc s'est parée de mille couleurs à l'occasion de la Color Run, un événement sportif et solidaire pour Octobre Rose qui a rassemblé petits et grands. Sous un soleil éclatant, 432 participants ont couru ou marché sur un parcours festif et coloré, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

L'objectif de cette journée : soutenir ERMIOS, une initiative en faveur des patients de l'hôpital de Chambéry.

Grâce à la mobilisation des participants, des bénévoles, des associations locales, et des collectivités, la belle somme de 7 154 € a été récoltée.

Les commerçants de Val-d'Arc se sont également engagés pour Octobre Rose en vendant des bracelets solidaires, renforçant l'élan de générosité qui a marqué cet événement.

Un grand merci à toutes les personnes impliquées pour leur contribution à ce magnifique succès. Val-d'Arc a une fois de plus montré que sport et solidarité forment un duo gagnant !



Téléthon du 30 novembre

Avec un temps ensoleillé mais frais, plusieurs activités étaient proposées tout au long de l'après-midi (pompiers, tir à l'arc, self défense, mini olympiade).

Vin chaud et diverses boissons étaient proposées.

A 19h30, les descentes aux flambeaux en partance de Montgilbert et Bonvillaret étaient s'élançant.

Tous les participants se réunirent au foyer rural d'Aiguebelle où saucisses et merguez cuites par Benjamin accompagnées de frites préparées par Laura et Jérémy leur était servis. Nous avons pu servir plus de 100 convives.

Merci à tous les bénévoles présents, à nos deux mascottes le goupil et Clarabelle et à tous nos participants pour cette journée solidaire.

Grâce à votre participation et vos dons, nous avons récolté la somme de 2 198 euros au profit de l'AFM téléthon.



Les Brèves

Sainte-Barbe

Samedi 27 janvier, inspection par le Colonel Rémi Pommeret Directeur-Adjoint du SDIS et du chef de Centre le Lieutenant Jean Yves Eynard
Départ à la retraite de l'Adjudant Thierry POTREL.



Assemblée générale des Anciens combattants



Tartiflette à l'EHPAD



Halloween



Repas des anciens combattants



Pose de la première pierre de la Maison de Santé



Novembre 2024 Nouveau panneau au pré de foire

Dans la continuité de l'exposition photo de septembre 2024 et vu l'engouement pour les anciennes vues d'Aiguebelle, nous avons « habillé » le panneau du pré de foire côté verso avec quatre vues du pré de foire d'antan....



Haut gauche : pendant une foire
Haut droite : les draps de l'hospice en cours de séchage
Bas gauche : une vue avec les cages de foot
Bas droite : pré de foire avant 1965



L'autre côté du panneau face au pré de foire

Septembre 2024 Exposition anciennes photos

Cette exposition a été organisée conjointement avec le service culturel de la communauté de communes Porte de Maurienne dans la salle d'exposition du Cairn samedi 21 et dimanche 22 octobre 2024. Environ 130 habitants de notre territoire sont venus sur les deux jours. Nous avons été les témoins de beaux moments de partage de souvenirs, de rires et d'émotions. Le but était de reconnaître les personnes photographiées. Alain Gilodi avait apporté des photos personnelles qui ont été mises à disposition des visiteurs également.



Quelques mots sur l'origine de ces photos. En 2023, la maison «Michelland» située dans la grande rue d'Aiguebelle à Val-d'Arc est mise en vente à la suite du décès de son propriétaire. Pour mémoire, il tenait un commerce d'horlogerie avec une activité photos.

Les balcons de cette maison sont remarquables. Vous pouvez encore voir l'enseigne Kodak sur la façade. Le nouvel acquéreur, Madame Julie Pleimling achète cette maison en l'état avec le contenu. Une partie du mobilier et des objets sont repris par l'atelier de brocante situé dans les anciens locaux de la marbrerie Rosset. De nombreuses photos, négatifs sur film et sur plaques de verre font partie de cet inventaire.

Au cours du 1er semestre 2024, suite au transfert de l'atelier de brocante, Mme Isabelle Testard a remis à la mairie le stock photos.

Après un rapide inventaire et au vu de la qualité des photos, nous avons souhaité partager ces souvenirs avec les habitants de notre territoire.

Rénovation des façades dans la traversée d'Aiguebelle

Dans le cadre de ce projet lancé début 2024, six projets ont été remis à la mairie.

Deux sont terminés et quatre sont en cours de réalisation et devraient voir le jour fin 2025.

La façade du Coffee : Il s'agit du bas du bâtiment car la partie supérieure appartient à un autre propriétaire

la façade du bâtiment jouxtant le garage BK à l'entrée d'Aiguebelle en venant de St Jean de Maurienne.

Pour rappel les travaux qui peuvent être subventionnés sont les suivants :

- Travaux de ravalement complet avec peinture,
- Travaux de peinture uniquement,
- Remise en état à l'identique des volets identifiés,
- Remise en état des ferronneries et des balcons identifiés,
- Remise en état des portes identifiées.

Cette subvention porte sur les années 2024, 2025 et 2026. Tous les propriétaires concernés et intéressés peuvent prendre contact avec la mairie déléguée d'Aiguebelle pour de plus amples renseignements.

Inauguration des travaux écoles



Concert « avec l'Ukraine dans mon cœur »

Dans un foyer rural archicomble, mercredi 1^{er} mai 2024, la chorale d'enfants « ZIRNYTSYA » en collaboration avec les enfants de l'école de musique de Porte de Maurienne et le groupe de danse « LYBID », nous ont offert un spectacle riche en émotions. En outre, nous avons pu écouter une chanson Ukrainienne et une chanson Française chanter pas tous les enfants.

Organisé par Iryna Kosenko avec Olena Merezhyna, Olga Yashchenko, Svitlana Budnyk, Svitlana Budnyk, Olena Bogachuk en partenariat avec la direction de l'école de musique, les membres de ces groupes sont venus directement de Kiev pour proposer plusieurs concerts sur notre territoire.



Foyer rural

Le Foyer rural d'Aiguebelle, qui a changé de nom et est devenu Association culturelle et sportive de Val-d'Arc, compte à présent 8 sections: le Bel âge, la gymnastique volontaire, le patchwork, la peinture sur soie, le volley, le yoga et depuis septembre 2023 la gymnastique rythmique qui comptait, au départ, 42 enfants de 3 à 13 ans. Depuis septembre 24, elle en compte 55.

Certaines gymnastes ont participé à des compétitions régionales et ont gagné des podiums.

La section a présenté 2 galas en décembre et en juin qui ont eu beaucoup de succès.



Le Comité des Fêtes de Val-d'Arc

Une année riche en événements et en succès !

Le Comité des Fêtes de Val-d'Arc a marqué l'année 2024 d'une empreinte festive et chaleureuse, rassemblant les habitants autour de moments inoubliables. Retour sur les temps forts de cette année exceptionnelle et un aperçu des surprises à venir !

Des débuts en fanfare en février avec le thé dansant

L'année a débuté sur une note conviviale avec le traditionnel thé dansant en février. Les amateurs de danse ont pu profiter d'un après-midi animé, au son des meilleurs airs d'accordéon, dans une ambiance qui a mêlé sourires, échanges et convivialité.



Une participation remarquée à la Color Run

Le dynamisme du Comité ne s'est pas arrêté là ! Lors de la Color Run, les membres ont régalé les participants et spectateurs en proposant à la vente de délicieuses crêpes maison. Une initiative qui a non seulement ravi les gourmands, mais aussi renforcé le lien communautaire.



Une vogue estivale qui s'étoffe chaque année

Le rendez-vous incontournable de juillet, la vogue annuelle, a cette année battu des records de fréquentation grâce à une augmentation significative du nombre de manèges présents. Un véritable parc d'attractions éphémère qui a fait le bonheur des familles.

Et ce n'est pas tout ! Le Comité des Fêtes promet pour l'édition 2025 une surprise de taille : trois jours d'animations exceptionnelles et un grand concert. Une annonce qui donne déjà envie d'être à l'été prochain !

Un carnaval haut en couleur en mars !

Le mois de mars a vu naître la première édition du Carnaval du Val-d'Arc, un événement qui restera gravé dans les mémoires. Placée sous le thème du printemps, cette fête haute en couleurs a enchanté petits et grands. Défilés costumés, animations pour les enfants et décorations fleuries ont transformé le village en un véritable tableau printanier.

Face à cet immense succès, le Comité des Fêtes est ravi d'annoncer que le Carnaval 2025 sera encore plus spectaculaire, avec pour thème : les animaux. Une belle occasion pour tous de laisser parler leur créativité et de participer à cette fête désormais incontournable. Rendez vous le samedi 22 Mars 2025.





Un loto de novembre sous le signe du succès

Enfin, en novembre, le Super Loto a une fois de plus fait salle comble. La soirée a rassemblé de nombreux participants venus tenter leur chance dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Un grand merci et rendez-vous en 2025 !

Le Comité des Fêtes tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles, partenaires et participants qui ont contribué à faire de ces événements des réussites éclatantes. Grâce à vous, Val-d'Arc est plus vivant et festif que jamais !

Rendez-vous en 2025 pour de nouvelles aventures encore plus mémorables. Préparez vos costumes pour le Carnaval des animaux, et surtout, restez à l'affût pour la surprise de la vogue estivale... Vous n'allez pas être déçus !

Vive la fête et vive Val-d'Arc !



La Savoie fut française de 1792 à 1815 avant de le devenir définitivement en 1860

L'essor de la Maison de Savoie :

La Maison de Savoie, au fil du temps, affirma sa dynastie européenne et son importance croissante.

Le 9 février 1416, Sigismond, souverain du Saint-Empire, vint à Chambéry où il éleva le comte Amédée VIII de Savoie au titre ducal. En 1418, le duché de Savoie hérita de la province du Piémont et du titre de prince du Piémont. En 1713, le territoire fut élevé au rang de royaume de Sicile. En 1718, les États de Savoie devinrent États Sardes et le roi échangea la Sicile contre la Sardaigne.

Au cours de cette période, la Maison de Savoie affirma son pouvoir et sa maîtrise des cols alpins. Elle rencontra toutefois des revers face à son puissant voisin, le royaume de France, notamment lorsqu'en 1601, elle fut dépossédée du territoire de la Bresse.

Chambéry perd son titre de Capitale et le Saint Suaire :

Les menaces françaises firent prendre conscience aux ducs de Savoie de la situation délicate de leur capitale, Chambéry, située à une relative proximité de la frontière franco-savoyarde.

Le duc Emmanuel-Philibert, dit Tête de Fer, prit la décision de la transférer sur le versant italien, dans la ville de Turin.

Le 7 février 1563, Emmanuel-Philibert et sa femme Marguerite firent une entrée solennelle à Turin qui devint donc la nouvelle capitale des États de Savoie. Ainsi se concrétisa la destinée italienne de la Maison de Savoie.

Turin était à l'origine une bourgade sans importance, avec néanmoins de beaux vestiges romains. La ville fit l'objet d'un programme d'urbanisme remarquable, avec un plan en damier, de larges avenues bordées d'arcades et une architecture classique.

En 1578, le duc Emmanuel-Philibert fit transporter le Saint Suaire à Turin pour offrir à Carlo Borromeo, archevêque de Milan, la possibilité de le vénérer en lui épargnant la fatigue du long voyage qu'il aurait dû affronter pour rejoindre Chambéry.

Invasions :

Avant sa réunion à la France en 1860, la Savoie fut occupée à plusieurs reprises par les troupes françaises (sous François Ier et Henri IV, un an sous Louis XIII, deux fois à la fin du règne de Louis XIV, sous la Révolution et l'Empire). Plus inattendue fut une occupation espagnole

de 1742 à 1749 puis une nouvelle occupation en 1792 par les troupes révolutionnaires.

Pendant ce temps-là, longtemps unie à Aiguebelle, Randens forma une communauté distincte à partir de 1738, à la suite de la confection de son premier cadastre qui lui permit de fixer ses limites géographiques.

La Révolution Française :

La Révolution française (1789-1799) fut une période de bouleversements politiques et sociaux en France et dans ses colonies, ainsi qu'en Europe. Traditionnellement, on a fait commencer à l'ouverture des États généraux le 5 mai 1789 et finir au coup d'État de Napoléon Bonaparte le 9 novembre 1799. En ce qui concerne l'histoire de France, elle mit fin à l'Ancien Régime, notamment à la monarchie absolue remplacée par la monarchie constitutionnelle (1789-1792), puis par la Première République.

La Révolution française a légué de nouvelles formes politiques, notamment au travers de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui proclame l'égalité des citoyens devant la loi, les libertés fondamentales et la souveraineté de la Nation, se constituant autour d'un État. Elle a entraîné la suppression de la société d'ordres, de la féodalité et des privilèges, une plus grande division de la propriété foncière, la limitation de l'exercice du pouvoir politique, le rééquilibrage des relations entre l'Église et l'État et la redéfinition des structures familiales.

Dans la seconde moitié du 18^e siècle, l'émigration savoyarde en France s'accrut considérablement contribuant à la diffusion des idées révolutionnaires en Savoie.

Invasion des révolutionnaires Français :

Au lendemain de la proclamation de la République, à Paris le 21 septembre 1792, Les troupes révolutionnaires françaises, soit quelque 15 000 hommes, entrèrent dans Chambéry par les Marches et Apremont, sans déclaration de guerre préalable.

Celles-ci formaient l'Armée des Alpes, menée par Anne-Pierre de Montesquiou-Fézensac. L'avant-garde de cette armée était formée par la Légion des Allobroges, dont faisait partie Joseph Marie Dessaix (*).

Surprises, l'armée et l'administration sardes trouvèrent refuge au-delà des Alpes. Le duc de Savoie et Roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, en résidence à Chambéry, fut



contraint avec sa garnison de se replier précipitamment, en passant par les Bauges, pour rejoindre la Tarentaise, puis le Piémont, via le Val d'Aoste.

Les révolutionnaires français, en guerre contre l'empereur d'Autriche, se méfiaient du souverain Sarde Victor-Amédée III, allié de l'Autriche depuis le 25 juillet. Il s'agissait donc pour les Français de prévenir une arrivée éventuelle des armées autrichiennes par le Sud-Est.

L'Assemblée des Députés des Communes de la Savoie, appelée encore Assemblée nationale des Allobroges, se réunit en la cathédrale de Chambéry avant la fin du mois d'octobre et démolit les fondements de l'ancien régime lors des séances des 26 et 27 octobre en décidant de la suppression des droits souverains de la Maison de Savoie, de la noblesse, des redevances féodales (sans indemnisation), de la dîme, ainsi que la confiscation des biens du clergé.

Un mois plus tard « l'Assemblée Nationale des Allobroges » se prononça pour « l'Annexion de la Savoie à la France ».

La Savoie devint française, le département du Mont-Blanc fut créé, avec pour chef-lieu, l'ancienne capitale du duché, Chambéry (le Mont-Blanc devint le 84ème département français).

On peut estimer à un tiers la proportion des prêtres qui acceptèrent la Constitution civile qui entra en vigueur le 8 février 1793. À Chambéry, on compta 77 jureurs contre 47 réfractaires. Les relations entre l'Église et le pouvoir révolutionnaire se détériorèrent inéluctablement, et ce qu'il faut bien appeler des persécutions religieuses perdura jusqu'au concordat de 1801. Une grande partie du clergé réfractaire émigra, à commencer par les évêques d'Annecy et de Moûtiers, et l'évêque de Chambéry, Mgr Conseil, fut bloqué dans son palais épiscopal jusqu'à sa mort, en septembre 1793

Toujours en 1793, des émeutes urbaines et des insurrections paysannes qui s'opposèrent à la politique religieuse anticléricale, furent durement réprimées.

En 1796, les armées sardes affrontèrent les armées napoléoniennes lors de la campagne d'Italie, ce fut la guerre des cols.

Après la défaite de ses armées, à Montenotte le 12 avril 1796, le roi Victor-Amédée III reconnut en 1802 l'annexion du comté de Nice et de la Savoie à la France.

La famille royale et de nombreux notables se réfugièrent en Sardaigne qui demeura la seule possession restante. En Savoie, une administration centralisée se mit en place avec la création des préfetures.

Avec l'occupation de Genève, la partie nord du duché fut détachée pour former le département du Léman en 1798.

Après la défaite de Napoléon Ier, l'alliance formée entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Portugal, l'Empire Russe, la Suède, le royaume de Prusse, et l'empire d'Autriche s'empara de Paris le 31 mars 1814. Les maréchaux forcèrent l'Empereur à abdiquer et Louis XVIII fut proclamé roi par le Sénat.

Le pouvoir monarchique de la Maison de Savoie fut restauré en deux étapes :

- En 1814 (premier traité de Paris), la Savoie retrouva ses frontières de 1792 (à l'exception de Chambéry et d'Annecy qui demeurèrent françaises).
- En 1815 (second traité de Paris), les états sardes récupérèrent Annecy et Chambéry et annexèrent la République de Gênes.

Les Savoyards retrouvèrent après 23 ans de régime français, un souverain Sarde, Victor -Emmanuel Ier, qui refusa l'héritage de la Révolution et de l'Empire.

Ce gouvernement conservateur, autoritaire, antilibéral fut appelé Buon Governo (bon gouvernement). Son fils Charles-Félix exerça la même politique. Les pouvoirs de l'armée et de la police furent renforcés et l'Église retrouva un rôle central.

Il faudra attendre 45 ans pour que Napoléon III se rallie à la cause italienne. Un accord fut signé entre l'empereur et Cavour. La France apporta une aide militaire au royaume de Sardaigne pour chasser du territoire italien les Autrichiens, en contrepartie, elle reçut le Comté de Nice et le Duché de Savoie. C'est le traité de Turin du 24 mars 1860 qui officialisa cet échange et les électeurs Savoyards furent appelés aux urnes pour répondre à la question « La Savoie veut-elle être réunie à la France ? ». C'est avec un score sans appel que la Savoie accepta ce rattachement !

Mais, il faut le préciser, dans beaucoup de bureaux de vote, on ne trouva pas de bulletins « Non », comme à Aiguebelle par exemple, où, sur 285 votants, il y eut 285 « Oui ».

() Joseph Marie Dessaix, né le 24 septembre 1764 à Thonon-les-Bains et mort le 26 octobre 1834 à Marclaz, hameau de la commune de Thonon-les-Bains, est un médecin savoyard et un général de division, comte de l'Empire.*

Acquis aux idées de la Révolution française, il s'engage dès juillet 1789 comme volontaire de la garde nationale puis se distingue dans l'armée d'Italie et la Grande Armée. À la suite de la défense de la Savoie en 1814, face aux troupes coalisées menées par le général autrichien Bubna, il reçoit le surnom de « Bayard de la Savoie ».

Précisions également que le 8 avril 1814, le colonel d'état-major Favre repoussa à Aiguebelle, avec seulement deux bataillons, une division autrichienne commandée par ce célèbre général Bubna von Littitz.

Nouveaux commerçants et artisans



Un Grain de Beauté

56 Grande Rue 73220 Val-d'Arc

06 65 50 34 24



Chez Clairette et Monique

3 rue Carret 73220 Val-d'Arc

04 79 71 20 43



UFC-QUE CHOISIR
Union fédérale des consommateurs
de la région d'Albertville

Vous avez besoin de conseils, une question, vous êtes confronté à un litige, toute l'équipe de l'UFC Que Choisir est là pour vous aider. Nous avons des conseillers spécialistes dans les multiples domaines de votre quotidien : habitation, construction, assurance, contrat, banque, tous véhicules, alimentation, internet, énergie, environnement, eau, télécommunication, santé, transport et d'une manière générale tous les secteurs de la consommation.

Nous vous invitons à nous appeler au **04 79 37 11 01**
ou nous envoyer un mail :
contact@albertville.ufcquechoisir.fr

Contact internet : albertville.ufcquechoisir.fr

Permanence à :

- **Albertville** : Maison des Associations 21, rue Georges Lamarque chaque mardi et jeudi de 15h00 à 18h00.
- **Bourg Saint Maurice** : Bâtiment Sainfoin le 1er lundi de chaque mois de 9h00 à 11h30
- **Saint Jean de Maurienne** : La Fourmilière 11 rue du Parc de la Vanoise 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h00 à 11h30

***Vous informer, vous conseiller et vous défendre.
Contactez-nous, nous vous attendons !***

Dates à retenir : manifestations et don du sang



2^e édition du Carnaval

Samedi 22 mars 2025

Concert Décapadiot

Vendredi 27 et samedi 28 juin 2025

Vogue d'Aiguebelle

Vendredi 25, samedi 26
et dimanche 27 juillet 2025

Vogue de randens

Samedi 2 août 2025

L'Échappée Belle

Vendredi 22, samedi 23
et dimanche 24 août 2025

Loto du Comité des Fêtes

lundi 10 novembre 2025
au Foyer Rural

Color Run

Date non déterminée

Téléthon

Samedi 6 décembre 2025

Don du sang

Vendredi 7 mars

Mardi 10 juin

Mercredi 03 septembre

Jeudi 4 décembre

Comportement citoyen, respectons notre environnement

Réglementation bruit

→ Réglementation s'imposant aux particuliers



En vertu de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 concernant les bruits de voisinage, nous vous rappelons que vous devez prendre les précautions nécessaires pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétitifs et intempestifs. Par exemple, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

→ Réglementation s'imposant aux professionnels

Les professionnels ont le droit d'utiliser tout appareil susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore ou des vibrations transmises aux horaires suivants :

du lundi au samedi de 7h00 à 20h00, sauf les jours fériés. En cas d'intervention urgente, il n'y a pas de restrictions d'horaires.

→ Réglementation déchets verts



Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit par arrêté préfectoral (Article 84 de l'arrêté préfectoral du 3 mars 1986). Les déchets végétaux doivent être apportés à la déchetterie.

→ Réglementation déjections canines



Les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques (espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal avec un sac en plastique qui permet de ramasser les déjections.

En cas de non-respect de cette interdiction, cette infraction au règlement sanitaire départemental est passible d'une contravention de 3^e classe de 68€.



LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



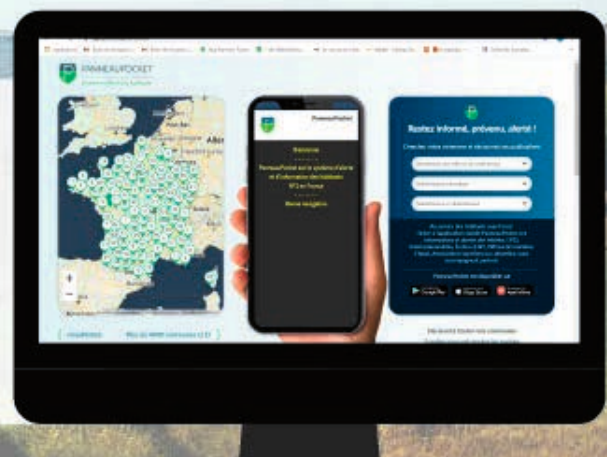
- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



MÉRIAS, INTER SUR LA VOF, PABE SUE | © PANNEAUPOCKET 2021



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Disponible gratuitement sur



Val d'Arc

tout naturellement

